

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Programme CERV – DAPHNE
Renforcement des systèmes intégrés de protection de l'enfance

A.P.E.P.I.E.
Association pour la Protection de l'Enfance et la Préservation de
l'Intérêt de l'Enfant



Initiative européenne :

A.P.E.P.P.I.

Alliance pour une Protection Éthique, Participative et Intégrée de l'Enfance

Un modèle européen coordonné, sensible au trauma et centré sur l'enfant

A.P.E.P.P.I. est une initiative européenne transnationale visant à renforcer l'efficacité, la coordination et la continuité des systèmes de protection de l'enfance à travers une approche :

- sensible au trauma ;
- centrée sur l'enfant ;
- fondée sur les droits fondamentaux ;
- participative ;
- pluridisciplinaire ;
- et orientée vers la prévention des ruptures institutionnelles et relationnelles.

Face aux défis croissants rencontrés par les systèmes de protection de l'enfance en Europe, A.P.E.P.P.I. propose une approche complémentaire, coordonnée et sensible au trauma visant à renforcer la continuité relationnelle, prévenir les ruptures institutionnelles évitables et soutenir, en temps utile, des parcours de protection plus stables, plus humains et plus participatifs, en plaçant l'enfant au centre des décisions, en garantissant l'écoute effective de sa parole et en prenant pleinement en compte ses besoins émotionnels, relationnels et développementaux.

Le projet part d'un constat simple :

la continuité relationnelle et émotionnelle fait partie intégrante de la protection de l'enfant.

La protection de l'enfance ne peut pas se limiter à protéger un enfant d'un danger immédiat.

Elle doit également garantir :

- la stabilité relationnelle ;
- la continuité des repères ;
- la sécurité affective et émotionnelle ;

- la participation effective de l'enfant ;
- l'écoute de sa parole ;
- la prise en compte de ses besoins spécifiques ;
- et une intervention adaptée en temps utile afin de prévenir les ruptures susceptibles d'aggraver les traumatismes déjà vécus.

Contexte et enjeux

Dans plusieurs États membres de l'Union européenne, les systèmes de protection de l'enfance sont confrontés à des défis structurels persistants :

- fragmentation des interventions ;
- insuffisante coordination interinstitutionnelle ;
- délais institutionnels critiques ;
- ruptures prolongées du lien parent-enfant ;
- instabilité des parcours de placement ;
- difficultés d'identification des violences invisibles ;
- risques de victimisation secondaire ;
- insuffisance de mécanismes de réévaluation ;
- difficultés de participation effective des familles ;
- risques de biais dans les processus d'évaluation ;
- et ruptures de parcours lors du passage à la majorité.

Ces difficultés peuvent affecter durablement :

- la sécurité affective des enfants ;
- leur développement psychosocial ;
- leur stabilité relationnelle ;
- leur santé mentale ;
- leur confiance envers les institutions ;
- et leur accès à une autonomie durable.

Aujourd'hui, de nombreux professionnels accomplissent un travail essentiel dans des contextes de surcharge et de complexité croissantes.

Le projet ne vise pas à opposer les acteurs institutionnels, mais à proposer des outils complémentaires, concrets et transférables permettant de renforcer :

- la continuité des parcours ;
- la coordination des interventions ;
- la qualité des évaluations ;
- la participation des enfants et des familles ;
- ainsi que la cohérence et la fiabilité des réponses apportées aux enfants en temps utile.

Objectif général

Le projet vise à renforcer le fonctionnement effectif des systèmes intégrés de protection de l'enfance en prévenant les préjudices institutionnels évitables et en améliorant :

- la continuité relationnelle ;
- la sécurité émotionnelle ;
- la participation effective de l'enfant ;
- la coordination interinstitutionnelle ;

- la qualité et la transparence des évaluations ;
- les mécanismes de vigilance éthique ;
- et les transitions vers l'autonomie.

Un modèle intégré à trois niveaux d'intervention

LEVEL 1 – Early Institutional Vigilance

Prévention des préjudices institutionnels et amélioration des évaluations

Ce premier niveau vise à renforcer :

- la qualité des évaluations ;
- l'identification des violences psychologiques et du contrôle coercitif ;
- la prise en compte du trauma complexe ;
- l'écoute effective de la parole de l'enfant ;
- la participation adaptée des familles ;
- la prévention des risques de victimisation secondaire ;
- ainsi que la réduction des risques de biais d'évaluation.

Le projet encouragera des méthodes d'évaluation :

- pluridisciplinaires ;
- sensibles au trauma ;
- centrées sur l'enfant ;
- et fondées sur des mécanismes de réévaluation en temps utile.

L'objectif est de :

- renforcer la cohérence des analyses ;
- améliorer la fiabilité des décisions ;
- prévenir les incohérences de parcours ;
- et limiter les risques de subjectivité dans les processus décisionnels.

Le projet développera :

- Les protocoles sécurisants et sensibles aux traumatismes
- des outils de vigilance institutionnelle ;
- des mécanismes de coordination interprofessionnelle ;
- des outils de repérage avec une grille d'analyse des situations critiques de rupture ;
- des outils de détection des biais ;
- des mécanismes de réévaluation pluridisciplinaire ;
- un outil numérique européen de vigilance institutionnelle ;
- qu'une démarche qualité, d'assurance et de vigilance éthique

Le projet favorisera également une approche intersectorielle associant :

- protection de l'enfance ;
- santé ;
- éducation ;
- justice ;

- logement ;
- et accompagnement psychosocial.

LEVEL 2 – Maintien sécurisé du lien et continuité relationnelle

Ce deuxième niveau repose sur une approche de : **“Relational Safeguarding ” : protection fondée sur la préservation des liens relationnels sécurisants, notamment au sein de la famille.**

Considérant que la sécurité émotionnelle, la stabilité des liens, la continuité relationnelle et la participation de l’enfant constituent des composantes essentielles de la protection de l’enfance, le projet expérimentera :

“Lien d’Or” – Ces espaces :

- neutres ;
- sécurisés ;
- temporaires ;
- supervisés ;
- sensibles au trauma ;
- et centrés sur les besoins de l’enfant
- permettront de maintenir le lien parent–enfant pendant les périodes de délais institutionnels.

Le projet développera également :

- des espaces relationnels à taille humaine (“human-scale relational environments”);
- des mécanismes de prévention des ruptures et de l’instabilité des parcours de placement ;
- des solutions transitoires complémentaires aux dispositifs existants ;
- des protocoles de sécurité relationnelle ;
- et des espaces neutres et sécurisés de dialogue.

Ces expérimentations seront développées :

- en coopération avec les institutions ;
- dans le respect strict des décisions judiciaires ;
- sous supervision professionnelle ;
- et dans une logique de prévention des ruptures de parcours et d’intervention en temps utile.

LEVEL 3 – L’accompagnement vers l’autonomie PASSERELLE 18+

Le troisième niveau vise à prévenir les ruptures liées au passage à la majorité.
PASSERELLE 18+ proposera :

- accompagnement psychosocial ;
- mentorat ;

- soutien émotionnel ;
- continuité éducative ;
- accompagnement administratif ;
- accès aux droits ;
- soutien à l'insertion sociale et professionnelle ;
- et maintien de repères relationnels sécurisants.

Le projet considère que :

le passage à l'âge adulte ne devrait jamais signifier basculer dans l'isolement ou la rupture.

L'objectif est de garantir :

- une autonomie progressive ;
- une continuité des parcours ;
- une stabilité émotionnelle ;
- et une continuité du soutien au-delà de la majorité légale.

Approche restaurative et participation élargie du réseau familial

Le projet intégrera une approche restaurative inspirée des « conférences familiales » (*Family Group Conferences*) et des modèles internationaux de participation familiale élargie.

Ces dispositifs constitueront des outils méthodologiques essentiels pour atteindre les objectifs du projet, en soutenant la coordination des acteurs, la mobilisation des ressources familiales et la construction de réponses adaptées aux situations complexes. Reconnu dans plusieurs modèles internationaux de protection de l'enfance, ce type d'approche favorise la co-construction des réponses, le renforcement des dynamiques de soutien intrafamilial et la prévention des ruptures relationnelles traumatiques.

Dans certaines situations complexes, les familles et les proches ressources peuvent rencontrer des difficultés à comprendre les procédures, à participer de manière effective aux décisions ou à maintenir un dialogue constructif avec les institutions. Le projet vise ainsi à renforcer les mécanismes de participation, d'information et de coordination afin de favoriser une implication plus sécurisée, structurée et adaptée des familles dans les parcours de protection de l'enfant, lorsque cela est compatible avec son intérêt supérieur, sa sécurité et le cadre judiciaire applicable.

Cette approche vise notamment à renforcer :

- la participation effective des familles ;
- la mobilisation des proches ressources ;
- la co-construction des solutions ;
- l'écoute de la parole de l'enfant ;
- la transparence des échanges ;
- la responsabilité collective autour de l'enfant ;
- ainsi que la continuité des liens relationnels sécurisants.

Lorsque les conditions de sécurité le permettent, les dispositifs restauratifs pourront notamment :

- associer les familles élargies aux réflexions concernant les parcours de protection ;
- renforcer les ressources relationnelles autour de l'enfant ;
- favoriser des solutions plus stables et durables ;
- soutenir des réponses davantage adaptées aux besoins exprimés par l'enfant ;
- prévenir certaines ruptures institutionnelles évitables.

Cette approche reposera notamment sur :

- des espaces neutres et sécurisés de dialogue ;
- des mécanismes de coordination indépendante ;
- des pratiques restauratives ;
- des protocoles sensibles aux traumatismes ;
- des outils de repérage et d'analyse des situations critiques de rupture ;
- ainsi que des méthodes favorisant l'expression, la participation et la sécurité relationnelle de l'enfant.

Développement d'un nouveau parcours européen de formation

Le projet développera un : **parcours européen de formation de coordinateurs de continuité et de soutien institutionnel**

Ces professionnels agiront comme :

- facilitateurs neutres ;
- acteurs de continuité relationnelle ;
- soutiens complémentaires aux dispositifs existants ;
- intermédiaires de communication sensibles au trauma ;
- et facilitateurs de participation de l'enfant et des familles.

Leur rôle consistera notamment à :

- faciliter le dialogue entre familles et institutions ;
- prévenir l'escalade des tensions ;
- soutenir la compréhension des procédures ;
- accompagner les situations complexes ;
- favoriser des réponses centrées sur l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- améliorer la circulation des informations ;
- et soutenir des pratiques plus transparentes et plus cohérentes.

Ces coordinateurs :

- ne se substitueront ni aux magistrats, ni aux travailleurs sociaux, ni aux avocats ;
- agiront dans une logique de complémentarité ;
- et contribueront à fluidifier la communication et la coordination autour de l'enfant.

Le projet développera :

- un référentiel européen de compétences ;
- un programme de formation ;
- des outils méthodologiques ;
- un cadre éthique ;
- et des expérimentations pilotes.

Mécanismes de vigilance éthique et de réévaluation pluridisciplinaire

Le projet contribuera également au développement de : **mécanismes de vigilance éthique, de quality assurance et de réévaluation pluridisciplinaire**

afin de :

- renforcer la cohérence des évaluations ;
- améliorer la transparence des processus décisionnels ;
- limiter les risques de biais ;
- soutenir la fiabilité des analyses ;
- prévenir les ruptures de parcours ;
- et renforcer les garanties éthiques dans les systèmes de protection de l'enfance.

Le projet encouragera notamment :

- des mécanismes d'analyse croisée ;
- des approches multidisciplinaires ;
- des processus de réévaluation en temps utile ;
- et des dispositifs favorisant une meilleure prise en compte de la parole de l'enfant et des réalités familiales.

Participation active des enfants et des jeunes

Conformément aux priorités européennes relatives aux droits de l'enfant, le projet intégrera :

- un comité/conseil consultatif de jeunes à l'échelle européenne
- des panels consultatifs enfants et jeunes ;
- des jeunes ayant bénéficié des services de protection de l'enfance
- des mécanismes de co-construction des outils et recommandations ;
- et des espaces favorisant l'expression directe des enfants et des jeunes concernés.

Le projet considère que :

les dispositifs de protection de l'enfance gagnent en pertinence, en efficacité et en humanité lorsque les personnes concernées participent à leur conception, à leur évaluation et aux décisions qui les concernent.

Pilotes opérationnels – De la politique à la mise en place

Le projet développera plusieurs expérimentations pilotes afin de tester des solutions transférables dans différents contextes européens :

- 3 pilotes territoriaux "Lien d'Or" ;
- 2 protocoles pilotes sensibles au trauma dans différents États membres ;
- un outil numérique européen de vigilance institutionnelle ;

- des expérimentations de coordination indépendante ;
- des dispositifs restauratifs de participation familiale ;
- et des approches de réévaluation pluridisciplinaire.

Plateforme européenne de réflexion stratégique sur les politiques de protection de l'enfance

Afin de contribuer aux réflexions européennes sur l'évolution des systèmes de protection de l'enfance, le projet développera un :

European Governance & Policy Lab

Laboratoire européen de gouvernance, d'innovation publique et de politiques sociales

Cette plateforme de réflexion et de coopération aura pour objectifs :

- d'analyser les vulnérabilités systémiques ;
- d'identifier les facteurs de ruptures institutionnelles ;
- d'améliorer les mécanismes de coordination ;
- de promouvoir des réponses plus adaptées aux besoins des enfants ;
- de renforcer les garanties éthiques ;
- de favoriser la transférabilité des pratiques innovantes ;
- et de soutenir les politiques publiques orientées vers :
 - la prévention ;
 - la continuité relationnelle ;
 - la participation effective de l'enfant ;
 - la qualité des évaluations ;
 - et la coordination intersectorielle.

Valeur ajoutée européenne

A.P.E.P.I. contribue directement aux priorités européennes relatives :

- aux droits de l'enfant ;
- à la prévention des violences ;
- à la prévention de la victimisation secondaire ;
- à la continuité des parcours ;
- à la participation des enfants et des familles ;
- à la coordination interinstitutionnelle ;
- à la qualité et à la transparence des évaluations ;
- et au développement de pratiques européennes sensibles au trauma et centrées sur l'enfant.

La dimension transnationale permettra :

- l'échange de bonnes pratiques ;
- la co-construction de méthodologies communes ;
- la transférabilité des modèles opérationnels ;
- et le développement de recommandations européennes.

Vision du projet

A.P.E.P.I. se positionne comme :

un projet européen de renforcement des capacités, d'innovation sociale et de transformation coordonnée des pratiques de protection de l'enfance.

Le projet défend une conviction centrale :

protéger un enfant, c'est aussi préserver ses liens sécurisants, garantir l'écoute effective de sa parole, assurer des réponses adaptées en temps utile et soutenir la continuité relationnelle et émotionnelle indispensable à son équilibre.